



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

**Le Conseil Municipal a débuté à 20h15 sous la présidence de M. Pierre MOLES.**

Présents : P MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE, E. NAULT

Excusés : M. MAYONOVE donne pouvoir à L. ESCARPE  
A CHAMBON donne pouvoir à L. LEROY  
V. FRANCOIS donne pouvoir à N. BLADOU  
I. DELPON donne pouvoir à A DUMAZEL  
S. RODRIGUES donne pouvoir à P. MOLES

**Nombre de Conseillers : 15**  
**Présents : 10**  
**Votants : 15**

Secrétaire de séance : Laurence LACATON

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025,
- Approbation du compte financier unique (CFU) de la Commune 2024.
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.
- Approbation du budget primitif 2025 de la commune.
- Subventions aux associations – budget 2025.
- Frais de fonctionnement des écoles publiques à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.
- Approbation du compte financier unique (CFU) du Service des eaux 2024.
- Tarif de l'eau 2025.
- Approbation du budget primitif 2025 Service des eaux.
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024.
- Créations d'emploi et mise à jour du tableau des effectifs,
- Attribution fonds de concours à CAUVALDOR : Partie qualitative des rues du Manoir de Cère, de la Source et Glastonbury.
- Questions diverses.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2025**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter un objet à l'ordre du jour : bail du local commercial 318 avenue de la Libération, compte tenu de la demande de location de ce dernier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
--	---	--------------------------------

Monsieur MOLES Pierre demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025.

Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

<b>DE_20250306_01</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 COMMUNE.</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Ce dernier met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Bretenoux, pouvant se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	73 386,88			455 096,84	73 386,88	455 096,84
Opérations exercice	691 087,66	586 362,60	1 296 440,32	1 535 747,92	1 987 527,98	2 122 110,52
<b>Total</b>	<b>764 474,54</b>	<b>586 362,60</b>	<b>1 296 440,32</b>	<b>1 990 844,76</b>	<b>2 060 914,86</b>	<b>2 577 207,36</b>
Résultat de clôture	178 111,94			694 404,44		516 292,50
Restes à réaliser	118 500,00	114 050,00			4 450,00	
Résultat définitif	182 561,94			694 404,44		511 842,50

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Bretenoux, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2025**

<b>DE_20250306_02</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - COMMUNE</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Après approbation du compte financier unique 2024 de la Commune, Monsieur le Maire en rappelle les montants et propose l'affectation de crédit suivante :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -73 386.88 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 455 096.84 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -104 725.06 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 239 307.60 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 118 500.00 €

En recettes pour un montant de : 114 050.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 182 561.94 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 182 561.94 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 511 842.50 €

Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat telle que mentionnée ci-dessus.

<b>DE_20250306_03</b>	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025.</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2025 :

- **Taxe d'habitation** : **10.13 %**
- **Taxe foncière (bâti)** : **40.58 %**
- **Taxe foncière (non bâti)** : **186.87 %**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2025**

<b>DE_20250306_04</b>	<b>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2025.</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

Monsieur le Maire présente en détail la proposition de budget et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif principal de la Commune de BRETENOUX de l'année 2025 résumé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 022 535,33 €	2 022 535,33 €
Section d'Investissement	1 276 711,94 €	1 276 711,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 299 247,27 €</b>	<b>3 299 247,27 €</b>

Le Conseil Municipal, approuve le budget primitif principal de la commune de BRETENOUX de l'année 2025, tel que présenté.

<b>DE_20250306_05</b>	<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - AIDES TRAVAUX ET FACADES - BUDGET 2025.</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance de la participation des citoyens à la vie de la cité, l'apport et le rôle des associations pour la vie locale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après examen des dossiers déposés, de verser aux Associations, pour l'année 2025, les subventions telles que figurant ci-dessous, étant précisé que les crédits budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Prévisionnel de l'exercice 2025 :

Dénomination de l'association « SPORTIVE »	2025 ATTRIBUTIONS
Entente Vélo Bretenoux/Biars	1 500.00 €
FCBB	3 500.00 €
Gym Volontaire	400.00 €
EBB Natation	600.00 €
EBB Natation - <i>Exceptionnelle</i>	200.00 €
TTEBB Tennis de table	200.00 €
Cyclo VTT Cère	400.00 €
RCBBV (CRBB RUGBY)	3 500.00 €
EBB Judo	550.00 €
Dynamic Basket HT Quercy	1 500.00 €
SUBACAUSSE	300.00 €
ASA Castine	1 500.00 €
Les vieux crampons de la Bourgnatelle	300.00 €
Badminton	300.00 €

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2025**

Pétanque d'Orlinda	300.00 €
POINTURE 46	1000.00 €
POINTURE 46 - <i>Exceptionnelle</i>	200.00€
Tir à l'arc	300.00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS « SPORTIVE »</b>	<b>16 150.00 €</b>

Dénomination de l'association « LOISIRS ET CULTURE »	2025 ATTRIBUTIONS
Guidon et calandres Quercynois	300.00 €
Société Pêche-Gaule de la Cère	150.00 €
Amicale les vieux guidons quercynois	250.00 €
Comité des Fêtes	7 000.00 €
ANACR	400.00 €
FNACA	400.00 €
1171 <sup>ème</sup> SECTION MEDAILLES MILITAIRES	400.00 €
Questions pour un Champion	100.00 €
POLYSONG	300.00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS « LOISIRS ET CULTURE »</b>	<b>9 300.00 €</b>

Dénomination de l'association « SOCIAL ET ENFANCE »	2025 ATTRIBUTIONS
Secours Catholique	500.00 €
Donneurs de sang	150.00 €
Association solidarité TELETHON Bretenoux	500.00 €
Chambre des Métiers	500.00 €
Secours Populaire Français	500.00 €
FASO LOT	200.00 €
Les restos du cœur	200.00 €
APEEB	500.00€
Ass des familles EHPAD les 4 saisons	600.00€
Amicale des sapeur pompiers	300.00€
Ass coop scolaire	1 500.00€
Les croquettes du cœur	100.00 €
APECO	200.00 €
Aide à Mayotte	1000.00 €
Aide façade et travaux	10 000.00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS « SOCIAL ET ENFANCE »</b>	<b>16 750.00 €</b>

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2025**

<b>TOTAL ASSOCIATIONS « SPORTIVE »</b>	<b>16 550.00 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS « LOISIRS ET CULTURE »</b>	<b>9 300.00 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS « SOCIAL ET ENFANCE »</b>	<b>16 750.00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>42 600.00 €</b>

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations telles que mentionnées ci-dessus.

<b>DE_20250306_06</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les tarifs appliqués aux communes de résidences pour les frais de fonctionnement de nos écoles. Il s'avère que les coûts facturés (même révisés) ne sont plus représentatifs des coûts réels de fonctionnement.

Il convient donc de procéder à leur réévaluation. A cet effet Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- pour un élève de maternelle : 1 500,00€
- pour un élève d'élémentaire : 1 000,00€.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et fixe les tarifs, pour les communes de résidence, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026, comme ci-dessus.

<b>DE_20250306_07</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 SERVICE DES EAUX.</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Ce dernier met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 du Service des Eaux de la Ville de Bretenoux, pouvant se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		25 218,37		35 922,43		61 140,80
Opérations exercice	166 024,45	97 724,84	175 411,81	217 318,65	341 436,26	315 043,49
<b>Total</b>	166 024,45	122 943,21	175 411,81	253 241,08	341 436,26	376 184,29

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2025**

Résultat de clôture	43 081,24			77 829,27		34 748.03
Restes à réaliser	23 050,40	21 839,30			1 211,10	
Résultat définitif	44 292,34			77 829.27		33 536.93

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2024 du Service des Eaux de la Ville de Bretenoux, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<b>DE_20250306_08A</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - SERVICE DES EAUX.</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
------------------------	---	---------------------------------------

Après approbation du compte financier unique 2024 du service des eaux, Monsieur le Maire en rappelle les montants et propose l'affectation de crédit suivante :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 25 218.37 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 35 922.43 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -68 299.61 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 41 906.84 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 23 050.40 €

En recettes pour un montant de : 21 839.30 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 44 292.34 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 44 292.34 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 33 536.93 €

Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat telle que mentionnée ci-dessus.

<b>DE_20250306_09</b>	<b>TARIF DE L'EAU 2025</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	----------------------------	---------------------------------------

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de l'eau distribuée en régie, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Abonnement : 65,00 € (65,00 € en 2024),
- Renforcement : 8,44 € TTC (8.44 € en 2024),
- Prix du m<sup>3</sup> : 1,15€ (1,15 € en 2024).

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2025**

<b>DE_20250306_10</b>	<b>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX 2025</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire présente en détail la proposition de budget et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du Service des eaux de la Commune de BRETENOUX de l'année 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	256 048,28 €	256 048,28 €
Section d'investissement	232 812,94 €	232 812,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>488 861,22 €</b>	<b>488 861,22 €</b>

Le Conseil Municipal, approuve le budget primitif du Service des eaux de la commune de BRETENOUX de l'année 2025 tel que présenté.

	<b>APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024</b>	<b><u>Scrutin :</u></b>
--	--	-------------------------

Monsieur le Maire indique que toutes les données ont été préparées pour les enregistrer sur SISPEA mais la campagne 2025 n'est à ce jour pas ouverte et nous sommes donc dans l'incapacité de produire le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024. Cette décision est donc ajournée.

<b>DE_20250306_11</b>	<b>CREATION DE POSTES D'EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la collectivité, suite aux différents départs en retraite et aux promotions internes, Monsieur le Maire propose la création :

- d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet à compter du 01/06/2025.
- d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet 25h / semaine, à compter du 17/05/2025.
- de deux emplois d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 01/04/2025.
- d'un emploi d'agent de maîtrise, à temps non complet 17h30 / semaine, à compter du 01/04/2025

Le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

<b>DE_20250306_12</b>	<b>ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS – CAUVALDOR – REPRESENTANT LA PARTIE QUALITATIVE DE LA PROGRAMMATION VOIRIE 2024</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de communes CAUVALDOR ayant la compétence voirie, c'est cette dernière qui décide des voiries à refaire sur l'ensemble de son territoire et quelles sont refaites à l'identique. Si les communes souhaitent un aménagement « qualitatif », elles doivent supporter les coûts de la plus-value.

Considérant que le programme voirie 2024 prévoyait la réfection de la rue de la Source, et d'une partie des rues du Manoir de Cère et de Glastonbury.

Considérant que la commune a émis le souhait d'une réfection qualitative de ces rues.

Monsieur le Maire indique que la plus-value liée à l'aménagement qualitatif s'élève à 24 640,00€ HT, décomposée comme suit :

- Rue de la Source et rue de Glastonbury : 9460,00€ HT
- Rue du Manoir de Cère : 15 180,00€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 24 640,00€ HT (vingt-quatre mille euros et six cent quarante euros hors taxes) à la communauté de communes CAUVALDOR représentant la partie « qualitative » de la réfection de la rue de la Source, de la rue de Glastonbury (de la rue de la Source à la Place des Consuls) et de la rue du Manoir de Cère (de la rue de la Bourgnatelle à la rue de la Guierle).

<b>DE_20250306_13</b>	<b>BAIL POUR LE LOCAL COMMERCIAL SITUE 318 AVENUE DE LA LIBERATION</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle entreprise est intéressée par la location du local commercial, 318 avenue de la Libération. Des travaux intérieurs sont à prévoir compte tenu des aménagements réalisés pour l'activité passée et de ceux nécessaires pour celle à venir. Le preneur prendrait à sa charge les travaux d'aménagement intérieur et souhaite débiter son activité au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'un bail commercial dans les plus brefs délais avec un loyer de 550€ TTC par mois, avec une gratuité le temps des travaux soit jusqu'au 30 juin 2025.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

<b>Questions diverses</b>		
---------------------------	--	--

**Sandrine MOUSSIE** indique que les passages piétons du boulevard des Tilleuls ne sont plus visibles et que c'est dangereux.

*Laurent ESCARPE* explique que dès que les conditions le permettront la peinture des passages piétons et stops sera refaite avec une priorité pour cet axe.

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2025

**Laurence LACATON** demande où en est le passage de la Bourgnatelle et quand sera faite l'inauguration.

**Laurent ESCARPE** indique que le panneau de remerciement aux familles donatrices est en mairie mais que les panneaux de signalisation n'ont pas encore été reçus. Dès réception l'inauguration sera planifiée.

**Monsieur le Maire** indique que la commune a eu connaissance de l'implantation de plusieurs boutiques sous les arcades, ainsi qu'un magasin d'optique au 1<sup>er</sup> mai dans le local commercial de M. LABAU avenue de la Libération.

**Michel LECRU** indique que :

- Le 25/03/2025 une réunion aura lieu concernant le transfert de compétence eau/assainissement
- Qu'une réunion avec le syndicat d'assainissement et le SMDMCA a eu lieu concernant les problèmes de berges jouxtant la route allant à la station d'épuration et menaçant la canalisation principale d'assainissement.

**Fin de séance : 23H00**

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
--	---